



MAIRIE DE MONTMOREAU

- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_05_40

Date de convocation du conseil : **10 mai 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **20**

Nombre de votants : **25**

Objet : **Convention de partenariat pédagogique et d'utilisation des locaux entre le Département, la CDC Lavalette-Tude-Dronne, la Commune de Montmoreau et le Collège Antoine Meillet relative à l'Ecole Départementale de Musique**

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M ELUERD Roland
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

Secrétaire de séance : Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Ecole départementale de musique a été créée par le Département de la Charente, par délibération du 31 mai 1996. Cinq pôles ont été définis par regroupement des antennes existantes. Le pôle Sud Charente comprend Barbezieux-St Hilaire, Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette.

La convention proposée a pour objectif de définir les conditions de partenariat pédagogique ainsi que les modalités de mise à disposition de locaux en vue de l'accueil et du fonctionnement de l'antenne de l'Ecole départementale de Musique à Montmoreau du Pôle Sud Charente. Pour ce qui est de la commune de Montmoreau, il s'agit de :

- ✓ Mise à disposition gratuite au Département de locaux adaptés aux cours, propres et chauffés
- ✓ Prise en charge par la collectivité des dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage
- ✓ Garantie des dommages causés aux instruments mis à disposition par le Département
- ✓ Entretien des locaux
- ✓ Communication des informations pour l'EDM
- ✓ Désignation d'une personne référente pour toute question relative au fonctionnement de l'antenne.

Le conseil municipal est informé qu'il s'agit de la Salle Albert Sillon mise à disposition les mardis de 16 H 30 à 21 H 30 et mercredis de 10 H 00 à 21 H 15.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de la convention ci-annexée.

DESIGNE Mme Murielle HERAUD, Adjointe au Maire, en tant que référente.

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 15/05/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 16/05/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN